

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE : 11 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, Mme CHATELAIN, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, M. FOURE, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHIARETTO (procuration Mme BATHILY)

Mme DUBOIS (procuration Mme. ARENOU)

Mme BAUDRY (procuration Mme CHERGUI)

M. JALLOT (procuration M. LONGEAULT)

Absents :

M. CAMARA

M. ALIMI

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 107,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article 107 complétant l'article L 2312-1,

VU le projet de loi de finances 2026,

VU l'annexe à la présente délibération « Rapport d'Orientation Budgétaire »,

CONSIDERANT que dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif, le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires du budget communal de l'année,

CONSIDERANT que ce rapport donne lieu à un débat d'orientation budgétaire au Conseil municipal, dont il est pris acte par délibération spécifique,

CONSIDERANT que le rapport joint aux convocations des Conseillers Municipaux,

CONSIDERANT l'avis rendu par la Commission Modernisation des services municipaux réunie le 25 novembre 2025,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

PREND ACTE de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires avec la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire pour le budget communal 2026.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 22 décembre deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT